

Depuis le 11 juin, vos attestations de paiement ne sont plus transmises par courrier, mais déposées directement dans votre coffre-fort Digiposte, *sauf* si vous avez refusé ce service.

Pour accéder à vos attestations de paiement vous devez **impérativement** :

- ➔ **Activer votre coffre-fort Digiposte** en cliquant sur le lien suivant : [Activer mon coffre-fort Digiposte](#)

OU

- ➔ **Refuser le service de dématérialisation** des attestations pour les recevoir papier :
 - En téléchargeant le [formulaire de refus](#) à nous retourner.
 - Depuis votre espace personnel salarié CIBTP ([www.cibtp-idf.fr](#) > [Services en ligne connectez-vous](#)). Vous avez accès aux attestations de paiement éditées depuis le 01.01.2019 au menu « Consulter vos attestations de paiement ».
 - En vous connectant sur le lien suivant [Refuser le coffre-fort Digiposte](#), en cliquant sur « Résilier » depuis l'organisme CIBTP IDF. Vous pourrez télécharger les attestations de paiement qui auront été déposées.



Retrouvez le détail des étapes d'activation du coffre-fort Digiposte dans le document suivant : [Guide utilisateur coffre-fort Digiposte](#).

IMPORTANT : même si vous êtes déjà détenteur d'un coffre-fort Digiposte, vous devez *obligatoirement* suivre **l'étape 1** et **l'étape 2** (cas2) du guide utilisateur, pour disposer de l'ensemble de vos documents dans un seul coffre.



DIGIPOSTE met à disposition un service client pour vous accompagner dans l'activation et l'utilisation du coffre (*lien à ouvrir dans le navigateur Mozilla Firefox ou Google Chrome*) :

- Une aide en ligne : [aide.digiposte.fr](#)
- Un formulaire de contact : [secure.digiposte.fr/service_client](#)
- Un numéro de téléphone : 0 969 321 267 (*appel gratuit accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h*)